

SÉCURITÉ

PRÉVENTION

MÉDIATION

POLICE  
MUNICIPALE

POLICE  
MUNICIPALE  
au plus près  
du terrain

villejuif.fr



VILLEJUIF



CADRE DE VIE

PRÉVENTION

MÉDIATION

SÉCURITÉ

## SOMMAIRE

<b>3</b>		Edito
<b>4-5</b>	Une Police municipale centrée sur la proximité	
<b>6-7</b>	Médiation et cadre de vie : deux nouvelles entités au service des habitants	
<b>8</b>	CSU & équipements des policiers municipaux	
<b>9</b>	Un état des lieux pragmatique	
<b>10</b>	Police nationale, police municipale : qui fait quoi ?	
<b>11</b>	Trois questions à Sylvie Mantion	
<b>12-13</b>	Expression des groupes du Conseil municipal	
<b>14</b>	Sécurité - prévention : pour y voir plus clair	
<b>15</b>	Opération Tranquillité Vacances / Villejuif dans l'actu !	
<b>16</b>	Infos pratiques	



“

**A**u travers de ce supplément de Villejuif notre Ville, j'ai souhaité que chaque Villejuifoise et Villejuifois prennent connaissance de l'action du service public que nous préconisons en matière de lutte contre l'insécurité, de prévention et d'amélioration du cadre de vie. Comme nous l'avons fait depuis le mois de juillet 2020 sur chaque grand sujet, il est important que vous ayez l'ensemble des réorientations que nous avons apportées.

L'élaboration de ce document retrace depuis septembre les échanges que nous avons eu avec les habitants, les acteurs de la tranquillité publique, de la commune à l'Etat.

Ces échanges multiples ont nourri une volonté de placer l'Humain au cœur de nos préoccupations pour une police de proximité. Je remercie la totalité des agents, des élus, des citoyens qui ont contribué à élaborer cette orientation.

**Elle n'atténue pas le besoin urgent de réclamer un commissariat de plein exercice pour une ville de 60000 habitants, trois lignes de métro et une de tramway.**

Bien à vous,  
*Jean*

”



## LES GRANDES ORIENTATIONS

# UNE POLICE MUNICIPALE CENTRÉE SUR LA PROXIMITÉ

Trois priorités ont été fixées par la municipalité : **proximité, prévention et participation citoyenne**. Ces nouvelles orientations répondent aux attentes des Villejuifois en faveur d'une police d'îlotage et s'appuient sur un audit indépendant. Les effectifs de la Police municipale seront intégralement maintenus et verront leurs moyens d'action confortés.

### C'EST QUOI UNE POLICE DE PROXIMITÉ ?

C'est une police visible, qui connaît les habitants et que les habitants (re)connaissent, bien au-delà d'une vision uniquement sécuritaire. Villejuif fait aujourd'hui le choix de déployer plus de policiers municipaux sur le terrain et dans les différents quartiers de la ville.

### SES MISSIONS ?

- Renforcer les échanges entre la Police municipale et les habitants ainsi que les partenariats avec la justice, la Police nationale, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires, les commerçants...
- Doubler les moyens existants. Actuellement 18 policiers municipaux sont en poste, 30 le

seront en septembre et l'on compte monter en puissance jusqu'à 40 fonctionnaires à terme.

- Assurer une présence sur le terrain. La Ville crée deux nouvelles brigades dans une logique de complémentarité. Tout d'abord, une équipe de médiation composée de huit agents et d'un encadrant. Puis une brigade « cadre de vie » constituée de cinq agents.

### ANTICIPER ET PRÉVENIR

C'est par une présence permanente sur le terrain que les agents auront une bonne connaissance de l'environnement et des habitants. C'est le moyen d'anticiper et de prévenir d'éventuels problèmes. La Police municipale entretiendra ainsi des permanences dans

*Le 19 mai dernier, le Conseil constitutionnel a censuré une large partie de la loi « sécurité globale », notamment concernant l'extension des compétences de la Police municipale. Et de fait, les habitants de Villejuif s'étaient déjà prononcés en faveur d'une police de proximité, d'îlotage, une fonction que la police nationale n'assure plus.*

toute la ville, dans des locaux associatifs, les mairies annexes, autant de lieux fixes afin d'être clairement identifiés par les habitants. Les partenariats avec la Maison de la Justice et du Droit, par exemple, sont à construire rapidement.

Les postes de la brigade canine sont réaffectés vers des postes de terrain, le port de la caméra piéton est systématisé et une charte Police municipale/Population sera bientôt écrite.

### L'INTERVENTION DES RÉFÉRENTS

Le lien avec la jeunesse est déterminant. Un référent sur les interventions de prévention auprès des établissements scolaires existe déjà. Ce type de dispositif sera développé autour des violences conjugales et intrafamiliales. Un référent auprès des clubs sportifs pourrait être mis en place pour travailler également sur les violences dans le contexte sportif.

### VIDEOPROTECTION

La Ville a décidé de poursuivre le dispositif de vidéoprotection en maintenant les instal-

lations existantes. Pour autant, la décision de la municipalité est d'obtenir le transfert et le traitement des images collectées par le Centre de supervision urbain vers la Police nationale, tout en conservant le visionnage des images au sein du poste de Police municipale. La nouvelle gestion de ce dispositif permettrait de réaffecter les moyens de la supervision vers un travail de terrain. Les images conserveraient leur pleine utilité en matière de sécurisation et d'élucidation de faits délictueux. Par ailleurs, et afin d'alimenter la réflexion et le débat avec les citoyens sur tous les dispositifs, un comité d'éthique composé de Villejuifois, d'associations et de membres des institutions sera créé pour garantir le respect des libertés.



Depuis plusieurs années, la municipalité réclame l'installation d'un commissariat de plein exercice à Villejuif. En l'espace de **10 ans**, les effectifs du commissariat situé au Kremlin-Bicêtre ont été réduits de façon importante !



# MÉDIATION ET CADRE DE VIE : 2

## Effectifs médiation

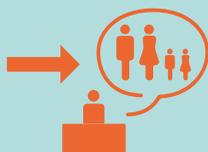


8 AGENTS et 1 ENCADRANT

## Missions



VEILLE SOCIALE AUPRÈS  
DES PERSONNES FRAGILISÉES



ORIENTATION  
VERS DES SERVICES SOCIAUX



VEILLE TECHNIQUE  
(voirie, éclairage, propreté,  
épaves...)



PRÉVENTION INCIVILITÉS  
et conflits  
dans l'espace public



NUISANCES SONORES



HARCÈLEMENT DE RUE

L'arrivée d'une équipe de professionnels formés à la médiation sociale est essentielle comme réponse de premier niveau aux incivilités. Son déploiement entre 15h et 23h contribuera à ne pas laisser les forces de police, nationales ou municipales, en seuls interlocuteurs disponibles à la nuit tombée : il s'agit bien là de mobiliser l'ensemble des partenaires – bailleurs, État – pour participer et renforcer les moyens. Cette nouvelle équipe de médiation est différente de la Police municipale mais sera rattachée à la même direction. Elle devrait être opérationnelle dès l'automne prochain.

# NOUVELLES ENTITÉS au service des habitants

5 AGENTS



et 1 ENCADRANT  
rattachés à la Police municipale

La mission de cette seconde brigade, intitulée cadre de vie, sera non seulement préventive mais également répressive.

Tous les agents seront assermentés et pourront donc verbaliser. Ils interviendront en complément de l'action menée par la Police municipale au plus proche de l'environnement quotidien des Villejuifois, en lien avec la propreté urbaine et les services techniques. Très mobile sur la totalité du territoire de la commune, la brigade cadre de vie se déplacera principalement au moyen de vélos à assistance électrique.

## Effectifs cadre de vie

## Missions

PRÉVENIR ET AGIR



DÉPÔTS SAUVAGES



NUISANCES



INCIVILITÉS



DÉTÉRIORATIONS  
DE BIENS PUBLICS



STATIONNEMENT  
GÊNANT



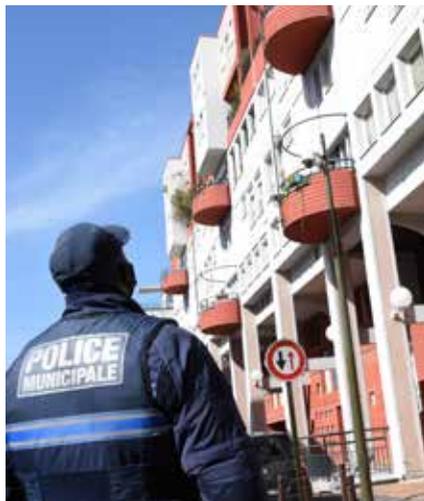
MÉCANIQUE SAUVAGE



# CENTRE DE SUPERVISION URBAIN ET ÉQUIPEMENTS DES POLICIERS MUNICIPAUX

## VIDÉOPROTECTION

Le Centre de supervision urbain (CSU), au sein du poste de Police municipale, a pour mission d'analyser les images issues des caméras de vidéoprotection. Il est à la fois un outil de prévention et de dissuasion de la délinquance et un outil d'investigation pour la Police nationale. La municipalité conserve l'ensemble des caméras déployées. Une réflexion est en cours pour en installer de nouvelles, notamment sur certaines infrastructures publiques. Le Conseil municipal du 20 mai dernier a approuvé le report du visionnage des images auprès du commissariat pour une meilleure utilisation de ce dispositif. Cela permettra à la Police nationale d'intervenir directement dans le cadre de ses missions. Enfin, cette disposition permet de réaffecter tous les postes d'opérateur sur des missions de terrain.



## QUEL EST L'ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE ?

Plus de présence humaine dans toute la ville, des missions d'itôtagage et de prévention qui ne se confondent pas avec les missions régaliennes de la Police nationale... autant d'éléments qui ont conduit à revoir l'armement intermédiaire des policiers municipaux. Ces derniers ont à leur disposition, des VTT et plusieurs véhicules, un gilet par balle, une caméra piéton, un bâton de défense et un pistolet semi-automatique pour se protéger en cas de menace grave. La mairie de Paris qui crée sa Police municipale en septembre 2021 a elle fait le choix de ne doter ses agents ni de LBD, ni de pistolet électrique, ni même de pistolet semi-automatique.



5  
VÉHICULES + VTT



GILET PAR BALLE



CAMÉRA PIÉTON



BÂTON DE  
DÉFENSE ET  
MATRAQUES  
TÉLESCOPIQUES



BOMBE DE DÉFENSE



PISTOLET  
SEMI-AUTOMATIQUE

# UN ÉTAT DES LIEUX PRAGMATIQUE

Pour répondre aux attentes des Villejuifois, mettre en place une politique de sécurité efficace, transparente et équitable, la Ville a abordé le débat avec pragmatisme en s'appuyant sur un audit indépendant. Ce document a contribué à la redéfinition de la doctrine d'emploi de la Police municipale.

## LA MÉTHODE ?

Un cabinet spécialisé a conduit entre novembre 2020 et janvier 2021 une mission d'audit et l'élaboration de préconisations, en toute indépendance. Ce travail a été mené avec la Police nationale, la Police municipale, en se basant notamment sur l'étude de courriers, de mails et de sollicitations de la part des habitants, de réunions avec la population.

## SES PRÉCONISATIONS ?

- Mettre en place un maillage territorial de concertation avec les habitants.
- Créer un service de médiation.
- Mettre en place une brigade cadre de vie.
- Intégrer la Police municipale dans le tissu social villejuifois et asseoir sa place dans l'administration municipale.
- Bannir les comportements répréhensibles et discriminatoires.
- Redéployer les postes de la brigade canine (6 postes, 1 pourvu aujourd'hui).
- Abandonner ou limiter le LBD et le Taser.
- Rédiger une charte des relations Police municipale/habitants.



- Créer un observatoire de la Tranquillité publique.
  - Installer des référents identifiés au sein de la Police municipale sur un certain nombre de missions (la prévention dans les écoles, le travail avec les clubs sportifs...).
  - Renforcer l'encadrement des agents.
  - Former et sensibiliser les agents (déontologie, inégalités, gestion du conflit, etc.).
  - Réformer le Centre de supervision urbaine.
- > **L'audit est publié sur le site [villejuif.fr](http://villejuif.fr)**



**Frédéric,**  
policier municipal

***Ces ateliers relevaient d'une participation volontaire. Ils ont servi à présenter et expliquer notre travail dans le détail : nos missions de prévention, le rapport police/population, etc.***



## **Des ateliers pour une réflexion partagée**

Des ateliers mêlant des services municipaux (citoyenneté, voirie, communication, cadre de vie...) avec la participation de la majorité des policiers municipaux (15 sur un effectif de 18 agents !) ont travaillé sur la nouvelle doctrine d'emploi. De quoi impliquer toute l'administration dans le projet.

# POLICE NATIONALE, POLICE MUNICIPALE : QUI FAIT QUOI ?

## POLICE

### MUNICIPALE

#### Missions de police administrative

- Surveillance d'établissements publics.
- Prévention d'actes malveillants.
- Lutte contre les nuisances.

#### Missions de police judiciaire

- Respect des arrêtés de police du Maire et contraventions, via procès-verbaux.
- Relais d'information aux agents nationaux

### NATIONALE

#### Missions de police administrative

- Maintien ou rétablissement de l'ordre public.
- Prévention de la délinquance.
- Lutte contre les violences.

#### Missions de police judiciaire

- Constatations d'infractions
- Instructions d'enquêtes

▶ Un rapport de la Cour des comptes publié le 20 octobre 2020, établit un état des lieux des Polices municipales : il souligne leur essor continu et recommande de mieux contrôler et évaluer leurs activités.

« [Les Polices municipales] sont de plus en plus nombreuses à intervenir activement dans la lutte contre la délinquance avec un équipement et des modalités visibles et très proches de celles de la Police nationale.

[...] Ce faisant, ces polices municipales tendent à s'assimiler aux unités de voie publique de la police nationale, au-delà du partage des tâches initialement prévu. Il est difficile de savoir si ce phénomène est l'effet de l'occupation, par les Polices municipales, du vide créé par un moindre engagement des policiers nationaux, ou bien d'une moindre implication de la Police nationale faisant suite à la montée en puissance des moyens municipaux. »

# 3 QUESTIONS à

**SYLVIE MANTION** adjointe au maire chargée de la Tranquillité et Prévention



## **Quelle est l'esprit de cette réorganisation de la police municipale ?**

L'idée maîtresse, c'est de pouvoir s'appuyer sur des réponses diversifiées, adaptées aux différentes situations rencontrées par les habitants. C'est le cas par le développement des actions de prévention, ainsi que par la création d'un service de médiation, pan de la politique de prévention et de sécurité qui faisait défaut – mais également par le renforcement de la police municipale, dans le quotidien des habitants, y compris sur un versant répressif.

## **Quelle place ici pour les rapports entre la police municipale et la population ?**

Aller vers les habitants ! Nous plaçons résolument notre action dans une logique de proximité avec la mise en place de permanences dans des mairies annexes, des locaux associatifs et autres espaces publics pour que la Police municipale soit présente sur l'ensemble de la ville. Nous sommes très attachés à un équilibre et à une égalité entre les différents quartiers de Villejuif. Au-delà, nous sommes bien conscients que tout est intimement lié à un débat national très présent pour ce qui renvoie au rapport entre la police nationale et la population... débat dans lequel la Police municipale prend naturellement sa place. C'est pourquoi nous élaborerons

une charte de la Police municipale, avec la jeunesse de la ville, autour des droits, des devoirs, des relations et des attentes, et ce travail va démarrer dès la rentrée prochaine. Nous mettrons également en oeuvre d'autres outils pour associer les habitants à la politique de prévention et de sécurité, pourquoi pas par les conseils citoyens. Par ailleurs le port de la caméra-piéton, qui existe déjà, sera systématisé. Du reste, un Comité d'éthique de la vidéoprotection est à constituer, avec élus, personnalités qualifiées et habitants, représentants associatifs et syndicaux. Sa mission sera de veiller à ce que le dispositif de vidéosurveillance ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales.

## **Quid de la création d'un observatoire de la tranquillité publique et du cadre de vie ?**

Tout le travail que nous mènerons se fera en parallèle avec un observatoire de la tranquillité publique et du cadre de vie. C'est un outil qui servira à analyser les informations qui pourront revenir des différents services municipaux – propriété, espaces verts, services techniques, etc. – des partenaires tels que les bailleurs et de la Police nationale. Il nous permettra d'améliorer la relation avec la population, de collecter des données, de partager les informations et aura un rôle de veille et d'alerte. C'est un outil indispensable qui permet aussi de formaliser nos partenariats avec la Police nationale, la justice, l'Education nationale et la prévention spécialisée, car en matière de sécurité et de prévention, on n'agit pas seul. Chacun doit prendre toute sa place et sa part, y compris la Ville.

# Quels rôles et quelles missions pour la police municipale ?

## COMMUNISTES ET CITOYENS

Les orientations de notre majorité municipale sont respectueuses du message des électeurs de juin dernier. En reportant le système de vidéo auprès de la police nationale nous pouvons ainsi renforcer le nombre d'agents de la police municipale au plus près des Villejuifois. Nous mettons en place une police de proximité dont les missions ne visent pas à remplacer celles de la police nationale. En conséquence son armement doit être adapté aux fonctions de ce service public, tant en garantissant la sécurité des personnels. La brigade de médiateurs est également une volonté des électeurs, quant à celle du cadre de vie nous voyons bien son utilité pour lutter contre les dépôts sauvages.

Si nous avons donc de l'ambition pour notre police municipale en la réorientant au service de tous, n'oublions pas pour autant l'exigence d'un commissariat de plein exercice à Villejuif !

## RÉINVENTONS VILLEJUIF, ÉCOLOGISTE ET SOCIALISTE

### Une Police municipale au plus près des habitants

Le principe d'Égalité républicaine intègre le droit à la sécurité. Il en va de la solidité du lien social. A Villejuif, les policiers municipaux assurent un métier difficile, de présence, de terrain, de contacts quotidiens avec les Villejuifois et Villejuifaises. Réaffirmer l'identité de la Police municipale comme police de proximité, c'est agir avec pragmatisme, c'est renforcer son efficacité et lui rendre sa plus-value.

Actions de prévention, lutte contre les violences et les discriminations, prévention et répression des mauvais usages de l'espace public, lutte contre les incivilités : la police municipale est un service public essentiel aux multiples missions.

Les enjeux dans ce domaine méritent mieux que caricatures et démagogie. Les nuisances subies sur plusieurs secteurs de la ville, notamment celles liées au trafic de stupéfiants, nécessitent la mise en place d'une politique de sécurité concertée et engageant l'ensemble des acteurs, dont police nationale, ville, bailleurs. La ville prend ses responsabilités, chacun doit prendre toute sa place et sa part.

## GÉNÉRATIONS ET CITOYENS

Villejuif s'engage pour une police municipale de proximité, au service des habitants. L'équipe municipale a entrepris un travail de réorientation des missions de la police municipale, conformément à ses engagements. Loin des polémiques, nous avons travaillé en concertation avec tous les acteurs, habitants, agents, élus, avec l'objectif de renforcer la présence sur le terrain. Les recrutements, la création d'une brigade de médiation et d'une brigade « cadre de vie » amélioreront la vie quotidienne dans notre ville. Nous renforçons le lien entre police et population par des mesures concrètes : permanences dans les mairies annexes, présence dans tous les quartiers, prévention dans les établissements scolaires... Nous renforçons le partenariat avec la police nationale par la complémentarité et nous continuerons à exiger plus de moyens au service de notre territoire, notamment un vrai commissariat !

## VILLEJUIF ÉCOLOGIE

La police municipale peut être un véritable outil au service de la population, et il est essentiel de bien définir son rôle et ses missions. Premièrement, le volet préventif et de proximité doit être développé : en prenant le temps d'échanges avec les habitant.e.s, par la brigade de médiation, et par une meilleure synergie avec les autres services municipaux et les acteurs locaux. Deuxièmement, la police municipale ne doit pas se confondre avec la police nationale, mais se coordonner avec elle, et elle doit jouer son propre rôle pour la tranquillité dans notre ville, y compris face aux trafics de drogue (tranquillité en pied d'immeubles, protection des adolescents). Troisièmement, des domaines feront l'objet d'une attention particulière : les dépôts sauvages et le stationnement gênant, par la brigade du cadre de vie, mais aussi le harcèlement scolaire et les violences faites aux femmes.

## VILLEJUIF EN GRAND

### Police municipale en danger

Dans une ville ayant connu 3 attentats et dans laquelle la délinquance s'aggrave, les annonces du maire sur le désarmement partiel de la police municipale sont en décalage complet avec les attentes des habitants qui ont tous le droit à la tranquillité au quotidien.

Cette décision a été prise en catimini, sans concertation avec l'opposition. Nous l'avons apprise dans les médias nationaux qui se sont saisis de cette actualité, tant les mesures leur apparaissaient aller à contresens des préoccupations des citoyens. La réalité de l'insécurité n'est pas qu'un ressenti. La décision étant déjà prise, aucune analyse n'est utile. Depuis le début de ce mandat, le seul acte concret aura été d'affaiblir la police municipale ! Comprenez qui voudra.

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE À VILLEJUIF

La police municipale se doit d'assurer les missions de prévention et de médiation dans la ville afin d'assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique et ceci 24 h/24 et 7 jours/7.

Pour le groupe « mieux vivre ensemble à VILLEJUIF », il est important d'obtenir une police municipale de proximité, au service de l'ensemble de la population de la ville. Le terme répression doit être aboli de sa façon de faire, il faut accompagner, écouter et être pédagogue pour maintenir un lien avec cette population. C'est tout cette façon de faire qui va permettre de se sentir en sécurité dans sa ville et dans son quartier !

## VILLEJUIF RASSEMBLÉE

Depuis le lundi 31 mai 2021, nous sommes entrés officiellement dans une période de campagne électorale. La loi électorale ne nous permet plus de communiquer, de façon non habituelle, sur des actions ou décisions de la municipalité car cette communication constitue un élément de promotion publicitaire de campagne interdite par l'article L.52-1 du code électoral (second alinéa).

Ce supplément au magazine mensuel de la ville est considéré, devant la loi, comme une information à caractère promotionnel visant l'action municipale, sa diffusion en est donc illégale (CE, 4 juillet 2011, région Ile de France, n°338033).

Soucieux de respecter notre droit électoral, notre groupe ne prend pas part volontairement à cette communication.

Dès la campagne électorale terminée, notre groupe se réservera le droit de produire une communication sur ces enjeux majeurs pour notre ville.



# SÉCURITÉ PRÉVENTION POUR Y VOIR PLUS CLAIR



Depuis plusieurs semaines, de nombreuses rumeurs et contre-vérités circulent autour de la réorganisation de la direction de la Sécurité, de la Prévention et de la Médiation sur Villejuif. Petite liste non exhaustive pour y voir plus clair...

*Avec la nouvelle équipe municipale, y aura-t-il moins de policiers municipaux à Villejuif ?*

**Non** C'est l'inverse, la Ville prévoit de recruter et de conforter la Police municipale dans ses missions, ses moyens et ses effectifs ! Actuellement, on dénombre 18 policiers municipaux en poste. En septembre, ils seront 30 et, à terme 40 agents sur le terrain.

*Y aura-t-il une équipe de nuit après cette réorganisation ?*

**Oui** Cette équipe est bel et bien maintenue !

*La Ville supprime-t-elle la vidéoprotection ?*

**Non** La soixantaine de caméras déployées sous l'ancienne mandature est conservée. Les futures installations seront étudiées selon les besoins. Par ailleurs la municipalité a demandé le report du visionnage des images auprès du commissariat du Kremlin-Bicêtre.

*La municipalité désarme-t-elle sa police municipale ?*

**Non** Les policiers municipaux conservent leur arme à feu pour leur protection et dans le cadre du plan Vigipirate. En revanche, le lanceur de balles de défense (LBD) et le pistolet à impulsion électrique (PIE), le Taser, ne font plus partie de l'équipement municipal.

# Opération Tranquillité Vacances

Partez en vacances plus sereinement avec l'Opération Tranquillité Vacances (OTV), dispositif gratuit toute l'année (pour un déplacement supérieur à une semaine). La Police municipale effectue, au cours de ses patrouilles, en partenariat avec la Police nationale, une surveillance des habitations déclarées, en l'absence de leurs occupants.

Pour bénéficier de ce service, remplir le formulaire sur [villejuif.fr](http://villejuif.fr) et se rendre, muni de celui-ci, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au poste de la Police municipale au plus tard 72h avant votre départ.



## Villejuif dans l'actu

Dès la mi-mai 2021, les nouvelles orientations de la Ville pour sa Police municipale auront déclenché un vif intérêt, tant dans la presse écrite que du côté des chaînes d'information en continu. Une curiosité alimentée par l'actualité des violences urbaines que de nombreux médias ont présentée en contre-argumentaire à la mise en place d'une police de proximité. **Le Parisien** du 17 mai titrait par exemple *Les policiers municipaux bientôt privés de LBD, de Taser et de chiens*. **Le Figaro** du 21 mai parle d'une *police de proximité sans LBD, ni Taser, ni brigade canine*. Le lendemain **LCI** et **BFM** s'emparent du sujet en invitant le maire à venir débattre. Ces deux temps ont été l'occasion pour les élus de la municipalité d'expliquer leurs projets tant sur le plan de l'équipement des policiers, de l'articulation des missions entre la Police municipale et la Police nationale ou bien encore du renforcement des moyens humains.



> Retrouvez plus d'infos sur [villejuif.fr](http://villejuif.fr)

## INFOS PRATIQUES



### Police Secours

En cas d'urgence, un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale composer le 17.

### Commissariat du Kremlin-Bicêtre

Ouvert 7 jours sur 7 et 24h/24,  
163-167, avenue Gabriel-Péri,  
Le Kremlin-Bicêtre  
Tél. 01 45 15 69 00



### Poste de Police municipale de Villejuif

Ne prend pas les dépôts de plainte  
(s'adresser à la Police nationale)  
Du lundi au vendredi de 8h30  
à 12h30 et de 14h à 17h,  
le samedi de 9h à 12h  
29, rue Georges-Le-Bigot Villejuif  
police-municipale@villejuif.fr  
Tél. 01 86 93 33 30



### Maison de la Justice et du Droit

Missions principales : l'accès au droit, l'aide aux victimes, la résolution alternative de conflits, des activités judiciaires de proximité.

Permanence téléphonique les mardis de 13h30 à 16h30 et vendredis de 9h à 12h30 au 01 43 90 25 25.